ARGENT DE POCHE

3H = 15€

OPÉRATION ARGENT DE POCHE

UN COUP DE MAIN QUI RAPPORTE !

TU ES PRÊT(E) À DONNER DE TON TEMPS UTILEMENT ?

VILLAINES-SOUS-LUCE

DU 07 AU 11 AVRIL

13H30-16H30

MISSIONS : Restauration du meuble à composte

Nettoyage du jardin du souvenir

PLACES : 2 PERSONNES

75 € LA SEMAINE

ST-VINCENT

DU 07 AU 11 AVRIL

9H - 12H

MISSIONS : Nettoyage des jeux et des bancs de la zone de loisirs

PLACES : 2 PERSONNES

75 € LA SEMAINE

DOSSIER DE CANDITATURE :

- AU COLLÈGE
- DANS LES MAIRIES CONCERNÉES
- SUR LE SITE DU CENTRE SOCIAL
 WWW.CENTRESOCIAL-LEGRANDLUCE.FR

Centre Social Rural de Lucé
2 rue de Belleville 72150 LE GRAND-LUCE
Tél : 02.43.40.92.76
centresocial.legrandluce@wanadoo.fr
site internet : centresocial-legrandluce.fr

CONTACT : MARIANNE DUMANS ROCHET

02.43.40.92.76

FACEBOOK :
MARIANNE LOCAL PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ

SNAPCHAT :
MARIAMUMURY



POUR QUI ?

L'opération Argent de Poche est destinée aux jeunes du territoire de Lucé.
Il faut avoir 14 ans révolus avant la première matinée de travail et strictement moins de 18 ans (18 ans moins un jour).

EN QUOI ÇA CONSISTE ?

C'est un travail de 3h le matin ou l'après-midi seulement et rétribué à hauteur de 15 euros par matinée ou après-midi dans la limite de 5 demi-journées et 30 jours par an.

IL FAUT ÊTRE PRÉSENT SUR TOUTE LA DURÉE DU CHANTIER.

L'opération se déroulera durant les vacances scolaires. Les missions sont effectuées avec les agents communaux ou bénévoles de la commune ou du Centre Social Rural de Lucé.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il faut retirer un **DOSSIER DE CANDITATURE** au Centre Social Rural de Lucé, le compléter, y joindre **UNE LETTRE DE MOTIVATION** et le retourner au Centre Social Rural de Lucé.

Si nous avions trop de candidatures par rapport au nombre de places, des entretiens individuels seraient nécessaires.

FICHE DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF

« ARGENT DE POCHE »

A nous retourner complétée avec les pièces jointes avant le lundi 24 mars

Ton identité

Nom : Prénom :
Date de naissance : lieu de naissance : Age :
Mail :
Tel portable : Adresse :
Sexe : ☐ F ☐ M

Personne à contacter en cas d'urgence :

☐ nom : Prénom :
Téléphone portable : téléphone travail :
Adresse Mail : ☐ père ☐ mère ☐ tuteur
Adresse si autre que le participant :

Pièces à joindre si c'est ta première candidature :

☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social
☐ RIB du compte au banque du jeune
☐ Contrat de participation signé
☐ Attestation d'assurance responsabilité civile et extrascolaire de l'année en cours
☐ Autorisation parentale signée
☐ Photocopie pièce d'identité ou livret de famille

Information sur ta participation au dispositif :

Combien de fois as-tu candidaté ? Combien de chantier as-tu déjà réalisé ?

Le chantier

☐ Villaines sous Lucé du 7 au 11 avril 2025 Restauration meuble composte nettoyage jardin du souvenir

☐ Saint Vincent du Lorouër du 7 au 11 avril 2025 nettoyage des jeux et bans de la zone de loisirs

Seras-tu autonome pour te rendre et repartir du chantier ou as-tu besoin de transport, nous tenterons avec toi te trouver des solutions selon nos moyens ?

☐ Je suis autonome
☐ J'ai besoin d'un transport pour m'emmener
☐ J'ai besoin d'un transport pour me ramener
☐ J'ai besoin d'un transport pour m'emmener et me ramener

Dis-nous en quelques lignes tes motivations ?

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare(ent) avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat et du règlement auquel ma fille-mon fils s'engage.

- Les communes participantes ne seront en aucun cas considérées comme employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche », par conséquent la rétribution versée ne pourra être considérée comme un salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale sous couverture de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- Les communes participantes s'engagent à souscrire auprès de leurs assurances un contrat couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et les accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Domicile :
à participer au dispositif « Argent de Poche » organisé par le Centre Social de Lucé.

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers et valoriser le travail des jeunes mais non à des fins commerciales.

☐ J'autorise les prises de vue de mon enfant ☐ je refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à , le Signature précédée de la mention « lu et approuvé » des responsables légaux

CONTRAT DE PARTICIPATION DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Age légal de : 14 ans révolus à 18 ans – 1 jour.

Une fois les dates définies et choisies elles ne pourront pas être modifiées, à part pour raison impérieuse. (Examen, maladie,...)

Une rencontre obligatoire sera organisée pour valider votre demande en présentiel ou distanciel.

Merci de lire attentivement avant de le signer ce qui suit.

Ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Je m'engage à participer au chantier sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier ni avant l'horaire prévu.

Période de l'activité :

- L'activité "argent de poche" se compose de chantiers de 3 heures, hors temps scolaire.
- Chaque mois, je ne peux participer à plus de 5 jours de chantier.
- Chaque année, je ne peux participer à plus de 30 jours de chantier.

Indemnisation du chantier :

- Une feuille de présence sera à signer chaque jour pour justifier votre rétribution.
- L'indemnisation de fin de chantier se fera suivant la trésorerie de la mairie, fin de mois ou début du mois suivant le chantier**.**
 Le paiement se fera par virement du trésor public, pour cela il faut avoir un compte bancaire et fournir un RIB.

Réalisation du chantier :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Les tâches à accomplir me seront indiquées par la mairie et les bénévoles.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, le téléphone portable ne doit être utilisé qu'en cas de nécessité absolue.
- Je suis informé que la commune n'est pas responsable des objets personnels perdus ou dégradés.

Qualité des tâches effectuées et comportement sur les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés, n'hésitez pas à poser des questions aux bénévoles et salariés, ils sont là pour vous accompagner avec bienveillance dans cette expérience et vous apprendre les techniques du chantier.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Je prends soin du matériel et des matériaux qui me sont confiés. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier ou le remets à l'encadrant.
- Il n'y aura pas systématiquement de temps de pause sur la demi-journée.

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraînera :

- L'exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de Poche"
- La non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.
- Si vous éprouvez la moindre difficulté, interpellez votre interlocuteur sur le chantier ou Marianne Dumans Rochet coordinatrice Jeunesse du Centre Social.

Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne la rétribution de 15€ pour un chantier de 3 heures.
- L'indemnisation ne prend pas en compte le temps de déplacement pour se rendre sur le chantier au départ de la mairie

Valorisation de votre travail :

- A l'issue de votre chantier nous vous demanderons de remplir un bilan de votre expérience. Celui-ci nous permettra d'améliorer les prochains chantiers ou d'apporter de nouvelles évolutions au dispositif.
- Vous pourrez être amené à être photographié pour un article de presse, publication site Internet du centre social de Lucé ou réseau sociaux.

Je soussigné(e): nom : Prénom :
Domicilié(e) :

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.
Fait à , le

Signature du participant
précédé de la mention "lu et approuvé" Le Maire

Signature du responsable légal :
Nom :